

Le 15 juillet 2009

Capitaine R. Gauthier
Régie inter-municipale Richelieu/ St-Laurent

Sujet : Le bruit et la vitesse des bateaux sur le Richelieu, principalement en ce qui concerne les bateaux-cigares et autres bateaux de course.

Monsieur,

Je vous téléphonais récemment afin de vous faire part d'une préoccupation grandissante dans notre secteur sur le sujet ci-haut mentionné. Comme je vous l'ai expliqué, pour le bénéfice de ceux et celles qui liront cette lettre, voici ma démarche et les interrogations qu'en tant que payeurs de taxes, nous sommes en droit de nous poser.

Suite à la lecture d'un guide de sécurité nautique émis par **Pêches et Océans Canada**, Division de la Garde Côtière, je suis tombé sur un article qui spécifie qu'il existe un mécanisme de réduction du bruit sur les bateaux de type 'inboard'. Il y est dit que **'...cette disposition doit être constamment en usage lorsque l'embarcation navigue à moins de cinq milles de la rive'**.

J'ai donc envoyé un courriel à **Transport Canada, Bureau de la sécurité nautique** exposant mon point et j'ai reçu une réponse quelques jours plus tard, soit le 23 juin dernier. On m'y redonnait le règlement et me spécifiant que **l'Escouade nautique de la Sûreté du Québec avait le pouvoir d'application de ce règlement**. On m'invitait ensuite à leur téléphoner, ce que je fis au 310-4141.

La personne en charge m'informa que, sur le Richelieu, je devrais contacter **l'Escouade de la sécurité nautique située à Sorel-Tracy**. Ce que je fis.

Le responsable de Sorel-Tracy m'informa ensuite que leur secteur d'opération se terminait à St-Denis/St-Ours. Et que c'était la police de la **Régie inter-municipale Richelieu/St-Laurent** qui s'occupait du secteur de St-Marc, Beloeil, Chambly. **Il m'informait aussi qu'il doutait que vous ayez les équipements nécessaires, mais que si demande leur était faite, ils patrouilleraient le secteur visé**. Il rajouta que, dans le secteur de Sorel-Tracy, des contraventions avaient déjà été émises à ce sujet.

J'entrai donc en contact avec la Régie inter-municipale Richelieu/St-Laurent pour me faire dire d'une part que la Direction n'avait pas cru bon voter de budget pour la surveillance nautique et que vous n'aviez pas de bateau en opération. Pour votre part, vous m'avez répété la même chose en spécifiant qu'en cas d'urgence vous pouviez obtenir les services d'autres organismes.

Au cours de mes discussions avec toutes les personnes concernées qui, soit dit en passant, ont toutes été très collaboratrices, j'ai appris que les relations entre votre organisme et la

Sûreté du Québec n'étaient pas toujours optimales. Il semble de plus que **la réglementation concernant la vitesse sur les cours d'eau est inexistante au Québec, contrairement à d'autres provinces comme l'Ontario et la Colombie-Britannique**, entre autres et que ça relèverait presque du miracle de faire changer les choses étant donné les divers paliers de gouvernement concernés. On m'informa ainsi que la ville de Sorel avait initié ce processus sans grand résultat après 7 ans.

Je trouve personnellement toute cette situation absurde puisque nous parlons ici d'au plus une dizaine de propriétaires d'embarcations conçues pour l'océan et non les plans d'eau intérieurs. Il serait très facile de les informer de la réglementation sur le bruit dans les marinas et rampes de mise à l'eau. Combien de rampes de mise à l'eau avons-nous entre Chambly et St-Marc? Cinq, dix, tout au plus? De plus, pourquoi ne pas demander à la SQ de patrouiller dans le secteur et d'émettre des contraventions.

Il est évident qu'une patrouille à 10 heures le matin un jour de semaine est presque inutile. Mais, à partir de midi les weekends, ce serait déjà un pas en avant.

Pour la vitesse, puisque personne (les municipalités, entre autres) ne semble vouloir prendre ses responsabilités, je dirais, à la grâce de Dieu! S'il faut qu'un accident se produise pour que les choses changent, qu'il en soit ainsi. Je vous ferais remarquer que la rivière n'existe pas d'hier. Il est évident que, lorsqu'on n'est pas riverain, l'activité sur la rivière n'est pas trop dérangeante. Mais, pour nous riverains, doit-on se contenter de payer des taxes plus élevées et de subir les désagréments d'imbéciles qui manquent de jugement sans parler? Et c'est sans compter les hydravions qui nous passent sur la tête à basse altitude et les motos aux silencieux modifiés. Mais, ça, c'est un autre dossier. **Que font les municipalités riveraines? Qui se chargera de leur rappeler leurs devoirs?**

J'aimerais vous faire part qu'un organisme officiel, qui milite contre le bruit, **le RQCB ou Regroupement Québécois Contre le Bruit**, a vu le jour il y a quelques années. Je leur fait parvenir une copie de cette lettre afin qu'ils inscrivent cette requête dans leur démarche globale.

J'espère que vous pourrez faire suivre ma demande comme il se doit afin que notre été, s'il vient, ne soit pas totalement gâché par ces irresponsables. Si l'enfer doit être sur terre, nous aimerions qu'il soit ailleurs.

En vous remerciant de votre intérêt pour ce dossier qui touche tous les riverains du Québec et principalement ceux de votre territoire.

B. Tardif
St-Mathias-sur-Richelieu

PS : Quelques petites suggestions toutes simples pour aider à régler ce problème grandissant :

1. **Apposer des affiches dans les marinas et aux postes de ravitaillement en essence pour bateaux ainsi qu'aux rampes de mise à l'eau** expliquant la réglementation et les sanctions qui seront prises envers les contrevenants.
2. **Faire une demande officielle à la Sûreté du Québec** (Sécurité nautique) pour leur demander de patrouiller notre secteur et d'informer et de sanctionner au besoin.
3. **Positionner une patrouille une fois dans l'été** aux rampes de mise à l'eau.